

DÉCISION DU MAIRE

Décision N° 42-2023	MOYENS GENERAUX MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX Travaux de rénovation et de création d'un bâtiment annexe à la Maison de la Solidarité Acte spécial n° 1 au marché n° 2021-28, lot 1 : Terrassement/VRD, confié à la société BLANLOEIL (44)
--------------------------------	---

Le Maire,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la Décision du Maire n° 29-2022 relative à l'attribution du marché de travaux n° 2021-28 ;

CONSIDERANT la demande déposée par l'entreprise BLANLOEIL en date du 30 mars 2023, de sous-traiter la prestation de signalisation horizontale et verticale prévue au lot 1 du marché n° 2021-28, à la société ESVIA NANTES SUD, 8 rue du Patis, 44690 LA HAIE FOUASSIERE ;

CONSIDERANT que cette demande doit faire l'objet d'un acte spécial soumis à l'acceptation du Maître d'ouvrage, ainsi que l'agrément de ses conditions de paiement ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

- Article 1. **APPROUVE** la passation d'un acte spécial n° 1 à l'acte d'engagement du marché public de travaux n° 2021-28, destiné à la rénovation et la création d'un bâtiment annexe à la Maison de la Solidarité, confié à la société BLANLOEIL, 16 rue des Ajoncs, parc industriel de Tabari, BP 49423, 44190 CLISSON.
- Article 2. **ACCEPTE** que la société BLANLOEIL sous-traite la prestation de signalisation horizontale et verticale, à la société ESVIA NANTES SUD, 8 rue du Patis, 44690 LA HAIE FOUASSIERE ;
- Article 3. **PREND ACTE** que le montant maximum sous-traité est arrêté à la somme de 3 748,80 €HT, avec paiement direct au sous-traitant et auto liquidation de la TVA (TVA due par le titulaire).
- Article 4. **CHARGE** le Pôle "Moyens Généraux", le Service "Patrimoine", Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière municipale de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
- Article 5. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 4 avril 2023

Par délégation du Conseil Municipal,

Xavier Bonnet

Maire

Décision transmise à la Préfecture

le **11.4 AVR. 2023**

et affichée

le **18 AVR. 2023**



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Travaux de rénovation et de création d'un bâtiment annexe à la maison de la solidarité - Acte spécial n. 1 au lot 1 : terrassement /VRD

Date de transmission de l'acte 14/04/2023

Date de réception de l'accusé 14/04/2023

de réception :

Numéro de l'acte : DEC42-2023 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214400434-20230404-DEC42-2023-CC

Date de décision : 04/04/2023

Acte transmis par : Florence GROLIER

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.10. marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA)